

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

## **Arrêté du 26 juillet 2023 relatif à la composition de la liste des représentants du personnel à la formation plénière du conseil médical ministériel pour les agents relevant du ressort du comité social d'administration territorial de la Nouvelle-Calédonie**

NOR : JUSK2324573A

**Le garde des sceaux, ministre de la justice,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de dépouillement des résultats du vote des représentants du personnels élus au comité social d'administration territorial de la Nouvelle-Calédonie pour la composition de la liste des représentants du personnel à la formation plénière du conseil médical ministériel pour les agents relevant du ressort du comité social d'administration territorial de la Nouvelle-Calédonie,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont élus représentants du personnel à la formation plénière du conseil médical ministériel pour les agents relevant du ressort du comité social d'administration territorial de la Nouvelle-Calédonie, les personnes suivantes :

Rang	Représentants du personnel
1	TUI Sébastien
2	CERDA Sandrine
3	CARNICELLI Stella
4	CARNICELLI Steven
5	GIRIER-DUFOURNIER Malia
6	HOLOPOPO Visésio
7	HOATAU Ianes
8	XOWIE Noël
9	COURTIER Eric
10	PAIMBOUC Yohan
11	VAKIE Lucie
12	WAIA Charles

## **Article 2**

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

## **Article 3**

La directrice interrégionale des services pénitentiaires d'outre-mer est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 6 septembre 2023.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Pour le ministre par délégation :

P/ La directrice interrégionale des services pénitentiaires d'outre-mer,

A CUENOT



Le Directeur  
Interrégional Adjoint

Antoine CUENOT